

La construction des parcours de mobilité étudiante internationale des jeunes Marocains candidats à des études supérieures en France: interactions entre contextes d'origine, trajectoires académiques et aspirations personnelles.

Par Mathilde **BERENI**

Consultante en Education, spécialiste de l'enseignement supérieur au Maroc

et

Bernard **RUBI**

Attaché de coopération Ambassade de France au Maroc

Responsable Campus France Maroc

Résumé

Alors que les mobilités étudiantes entre pays post-industrialisés, en forte expansion depuis le milieu des années 1990, font l'objet d'une importante littérature en sciences sociales, les migrations étudiantes qui relient les pays en développement aux pays occidentaux sont encore peu étudiées de manière qualitative. En particulier, les conditions sociales et représentationnelles dans lesquelles les candidats à la mobilité internationale du Sud vers le Nord élaborent leur projet de migration académique restent à explorer. Qui sont les candidats à cette mobilité étudiante internationale « unidirectionnelle » ? De quelle manière les origines sociales, les environnements familiaux, les parcours d'apprentissage linguistique, ou encore les trajectoires scolaires passées de ces étudiants déterminent-ils leurs aspirations à la mobilité pour études dans un pays étranger ? Comment s'élaborent les stratégies personnelles de ces candidats en matière d'études supérieures et de réalisation professionnelle, selon qu'elles se déploient dans un cadre individuel, ou au contraire qu'elles prennent appui sur une mobilité encadrée ?

Fondé sur une enquête ethnographique menée au Maroc au sein de l'Espace Campus France, l'organisme d'évaluation et d'accompagnement des candidats à une mobilité académique vers la France, et secondairement sur l'analyse de données statistiques portant sur cette population, cet article se propose de dresser une typologie des jeunes Marocains engagés dans des projets d'études supérieures en France.

Depuis le milieu des années 1990, les flux de mobilité étudiante qui se déploient à un niveau international sont marqués par un double processus de croissance et de diversification. Alors que le



nombre d'étudiants en mobilité à l'étranger¹ s'élevait en 1995 à 1,7 millions, il atteint les 4,1 millions² en 2010, et les 4,3 millions en 2011. En quinze ans, le nombre d'étudiants scolarisés dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants a été multiplié par 2,4, alors qu'il n'avait augmenté que de 54% au cours des quinze précédentes années³.

La grande majorité des étudiants en formation académique à l'étranger s'orientent vers les pays de l'OCDE, et en particulier vers les pays du G20. En 2011, l'effectif mondial d'étudiants étrangers se répartit à hauteur de 77% entre les pays de l'OCDE et à 83% entre les pays du G20. Six pays concentrent 53% des étudiants en mobilité dans le monde : les Etats-Unis (16.5%), le Royaume-Uni (13%), l'Allemagne (6.3%), la France (6.2%), l'Australie (6.1%) et le Canada (4.7%).

Si l'on s'intéresse à la répartition de ces étudiants par grandes régions du monde, c'est l'Europe qui constitue la première destination des étudiants qui suivent une formation supérieure dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants (48%), suivie de l'Amérique du Nord, qui accueille 21% de l'ensemble des étudiants en mobilité internationale.

De nouveaux foyers d'attractivité sont toutefois en cours d'émergence. Depuis 2000, le nombre d'étudiants en mobilité internationale a triplé en Océanie, tandis que l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie ont connu un taux d'augmentation des effectifs étudiants internationaux plus élevé que celui de l'Europe et des Etats-Unis sur la même période⁴.

Parallèlement aux lieux de destination, les conditions dans lesquelles se décident et s'effectuent ces mobilités internationales sont aussi en cours de diversification. Pendant des décennies, les mobilités étudiantes étaient surtout le fait de décisions individuelles, prises en dehors de tout cadre institutionnel incitatif⁵. Quels que soient les motifs de la migration académique (accès à une offre de formation de meilleure qualité, apprentissage d'une langue étrangère, spécialisation dans un domaine d'études non existant au niveau national, acquisition d'une expérience internationale en vue de renforcer sa compétitivité sur un marché du travail de plus en plus concurrentiel, etc.), les étudiants élaboraient leur projet d'études à l'étranger de façon autonome, en prenant à leur charge les coûts financiers et les coûts d'opportunité que pouvait générer la réalisation d'une formation « supplémentaire⁶ » dans un pays différent du leur.

Avec la mise en place en Europe, au tournant des années 2000, d'un système européen de l'enseignement supérieur⁷, un nouveau type de mobilité voit le jour : les étudiants désireux d'internationaliser leur formation ont désormais la possibilité de suivre des études supérieures à l'extérieur de leur pays d'origine, sans que cela n'occasionne pour eux de frais de scolarité additionnels⁸, ni une année de formation supplémentaire par rapport au calendrier initialement prévu pour l'obtention de leur diplôme⁹. Un certain nombre d'étudiants, qui n'auraient peut-être jamais imaginé partir se former à l'étranger au cours de leurs études supérieures en l'absence de tels dispositifs de mobilité encadrée, alimentent ainsi désormais les flux de migration académique mondiaux.

* * *

¹ Ce terme désigne les étudiants qui ont quitté leur pays d'origine pour se rendre dans un autre pays avec l'intention d'y suivre des études.

² Regards sur l'éducation 2013 : les indicateurs de l'OCDE

³ On compte 1,1 million d'étudiants en mobilité en 1980, et 1,7 millions en 1995.

⁴ Entre 2000 et 2011, l'indice de variation est de 254 pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 233 pour l'Asie, 221 pour l'Europe, 160 pour l'Amérique du Nord.

⁵ En dehors des dispositifs d'aide publique ou privée destinés aux étudiants les plus méritants qui ont accompagné le développement des flux de mobilité internationale.

⁶ Dans le sens où elle ne peut généralement pas se substituer à la formation principale.

⁷ Caractérisé notamment par l'adoption de l'architecture LMD et du système des crédits ECTS.

⁸ Selon le principe de réciprocité des échanges qui fonde le programme Erasmus

⁹ Grâce au système des crédits ECTS qui permet de faire reconnaître la formation passée à l'étranger comme partie intégrante de la formation initiale.

Accompagnant cette reconfiguration globale du paysage de la mobilité académique internationale, la recherche en sciences sociales relative aux migrations étudiantes s'est développée de façon conséquente au cours de la dernière décennie. De nombreux travaux de nature académique ou institutionnelle¹⁰, qui s'appuient sur des approches quantitatives, s'intéressent aux processus de répartition des étudiants en mobilité académique à travers le monde (origine géographique, importance et direction des flux de mobilité, profils des effectifs en mobilité internationale, facteurs sous-jacents intervenant dans le choix du pays d'accueil, évolution des parts de marché des pays dans le secteur international de l'éducation, etc.).

Au niveau européen, des chercheurs en sociologie politique de l'action publique se penchent sur les conditions institutionnelles qui ont pu conduire à l'émergence des accords de mobilité encadrée¹¹, tandis qu'un nombre croissant d'études qualitatives se focalisent sur les expériences migratoires de la « nouvelle » population étudiante qui bénéficie de ces accords¹².

De leur côté, les migrations académiques qui relient les pays du Sud aux pays du Nord¹³, et qui sont encore très majoritairement le fait de démarches individuelles, font moins systématiquement l'objet de recherches qualitatives. Lorsque c'est le cas, c'est plutôt la fin du parcours de mobilité qui retient l'intérêt, c'est-à-dire une fois que l'étudiant du Sud est arrivé dans le pays du Nord pour y poursuivre sa formation¹⁴, ou une fois qu'il a obtenu son diplôme et qu'il cherche à intégrer le monde du travail.

Le « début » de la mobilité quant à lui, qui concerne un nombre beaucoup plus conséquent d'individus dans la mesure où il inclut l'*intention* de mobilité académique - et non simplement sa réalisation-, reste encore abordé de façon marginale¹⁵.

Parmi l'ensemble des pays du Sud qui participent aux flux de mobilité académique vers les pays de l'OCDE, le Maroc nous semble se prêter tout particulièrement à la réalisation d'une étude qualitative sur la question de l'*intention* de mobilité académique. D'abord parce qu'avec un taux de mobilité internationale¹⁶ de 15%, il figure parmi les pays dans lesquels la probabilité de départ à l'étranger des étudiants est la plus élevée. Ensuite parce que, du fait qu'il entretient un lien de mobilité académique très intense avec un pays en particulier, la France¹⁷, il réunit a priori des conditions idéales pour pouvoir observer, dans leur diversité, les différents modes de construction des projets de migration étudiante.

Deux grandes catégories d'étudiants marocains peuvent envisager une mobilité académique vers la France. La première est composée des anciens élèves du système français d'enseignement à l'étranger¹⁸, qui sont titulaires d'un baccalauréat français et qui ont souvent effectué toute leur scolarité primaire et collégiale dans le système français. Pour candidater à la poursuite d'études supérieures en France, ces élèves effectuent la

¹⁰ Voir notamment les études de l'OCDE et de l'Institut de statistique de l'UNESCO

¹¹ Voir les travaux de Pauline Ravinet sur la genèse et l'institutionnalisation du processus de Bologne

¹² Voir les travaux de Stéphanie Garneau sur les expériences migratoires différenciées des étudiants français ainsi que les recherches de Deborah Meunier, Filomena Capucho, Maddalena de Carlo et Laura Diamanti sur les étudiants Erasmus.

¹³ On utilisera désormais ces deux expressions pour désigner respectivement les pays non membres et les pays membres de l'OCDE

¹⁴ Voir notamment les travaux d'Eugénie Terrier sur les mobilités spatiales des étudiants étrangers inscrits à l'Université de Bretagne

¹⁵ Pour une approche démographique et statistique de l'intention de mobilité des étudiants marocains, voir le travail de Thomas Dubois, Amine Chamkhi et Aomar Ibourk sur l'intention de mobilité internationale des étudiants de l'université de Marrakech.

¹⁶ Part des étudiants partant à l'étranger sur le nombre total des étudiants du pays d'origine.

¹⁷ Selon les données de l'UNESCO, en 2010, 63% des étudiants marocains en mobilité internationale poursuivaient leur formation en France. Côté français, en 2012, l'Agence Campus France estime que 32 000 étudiants marocains poursuivent une formation dans un établissement d'enseignement supérieur français, soit le plus grand contingent d'étudiants étrangers en France, avant les étudiants chinois et les algériens.

¹⁸ AEFÉ, OSUI et établissements marocains dont les programmes de cours sont homologués par le Ministère français de l'Éducation Nationale.

même procédure que les bacheliers qui ont été scolarisés en France pour leur première admission dans l'enseignement supérieur¹⁹. A l'obtention de leur préinscription dans un établissement d'enseignement supérieur, ils bénéficient de facilités administratives pour leur visa d'études. Ils n'ont notamment pas à passer par l'Espace Campus France Maroc, l'agence locale d'accompagnement de la mobilité étudiante vers la France, pour formuler leur demande de visa.

L'autre grande catégorie d'étudiants qui peut envisager des études supérieures en France est composée des Marocains qui ont suivi leur scolarité secondaire dans des établissements publics ou privés relevant du Ministère Marocain de l'Education Nationale et qui ont obtenu un baccalauréat marocain²⁰. Pour candidater à des études supérieures en France, ces étudiants doivent obligatoirement passer par l'Espace Campus France Maroc et suivre une procédure de candidature commune à l'ensemble des candidats étrangers à une mobilité académique vers ce pays. C'est cette catégorie d'étudiants, qui dépose sa candidature à une poursuite d'études supérieures en France²¹, que cette recherche se propose de retenir comme « point d'entrée » pour étudier les conditions sociales de construction de la mobilité étudiante internationale du Maroc vers la France.

Qui sont ces bacheliers ou ces étudiants, issus du système secondaire marocain, qui décident chaque année de déposer leur candidature à la poursuite d'études supérieures en France ? De quels horizons socioéconomiques, linguistiques et culturels sont-ils issus ? Comment arrivent-ils leurs stratégies personnelles de mobilité internationale à leurs parcours académiques passés, leurs projets de vie future ou encore leurs représentations de la France ?

* * *

Dans une première partie, nous présenterons l'organisme qui traite l'ensemble des dossiers de candidature des Marocains²² désireux de poursuivre des études supérieures en France, à savoir l'Espace Campus France Maroc, basé à Rabat. Cette présentation institutionnelle nous permettra d'une part, de poser la problématique générale de la demande de mobilité académique vers la France dans le contexte marocain, d'autre part, de clarifier les conditions dans lesquelles les données quantitatives et qualitatives de notre recherche ont été obtenues.

Dans un second temps, nous procéderons à une présentation des données statistiques relatives aux caractéristiques démographiques (sexe, âge, région d'origine), au profil académique (filière suivie jusqu'au baccalauréat, niveau d'études, formation demandée en France) et à la compétence linguistique des individus qui se sont portés candidats à des études supérieures en France au cours de la saison 2012-2013²³. A cette occasion, nous nous attacherons à mettre en évidence ce qui distingue les jeunes candidats marocains à des études supérieures en France du reste de la population étudiante au Maroc, et plus globalement du reste de la classe d'âge des 18-25 ans dans ce pays.

Enfin, à partir de l'exploitation de contenu de plus de quatre-cents entretiens en face-à-face réalisés avec les candidats à la mobilité au cours de la saison 2012-2013, nous nous emploierons à dégager une typologie qualitative des jeunes Marocains candidats à des études supérieures en France. Cette classification nous permettra de mettre en évidence les interactions que les candidats au départ établissent entre leurs contextes sociaux d'origine, leurs trajectoires académiques et leurs aspirations individuelles, dans la construction de leur projet d'études en France.

¹⁹ Ils doivent utiliser la procédure « Admission Postbac » pour s'inscrire en 1^{ère} année d'enseignement supérieur.

²⁰ C'est-à-dire la très grande majorité des titulaires du baccalauréat au Maroc

²¹ Sans que cela ne signifie qu'elle obtienne une admission de la part d'un établissement d'enseignement supérieur français, ou un visa de la part des services consulaires

²² Titulaires d'un baccalauréat marocain

²³ C'est-à-dire entre le 1^{er} décembre 2012 (date d'ouverture de la campagne de recrutement) et le 30 septembre 2013, pour un départ en France au cours de l'année universitaire 2013-2014.

* * * * *

Le service Campus France Maroc (ou Espace Campus France Maroc, ECF) est un instrument de la coopération française dédié à l'accompagnement de la mobilité étudiante marocaine vers la France. Hébergé à Rabat, au sein de l'Institut Français du Maroc, il est placé sous la tutelle directe du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Maroc.

Au-delà de sa mission générale de promotion de l'attractivité de la France en matière d'enseignement supérieur²⁴, le service est investi de deux grandes fonctions opérationnelles qui le mettent en contact direct et permanent avec les étudiants.

Tout d'abord, il assure l'information et la documentation des candidats à la poursuite d'études supérieures en France, dès lors que ceux-ci résident sur le territoire marocain²⁵. Doté d'un service d'accueil physique et téléphonique et de centres de documentation sur les études supérieures en France²⁶, il communique, tout au long de l'année, autour des parcours d'études supérieures envisageables en France pour les titulaires du diplôme de baccalauréat. L'information dispensée porte tout autant sur les formations proposées par les établissements publics universitaires français²⁷ que sur celles des établissements d'enseignement supérieur non universitaires²⁸, ou encore sur les formations post-baccalauréat assurées par les lycées²⁹. L'ECF Maroc assure également la communication sur le Concours Polytech³⁰, qui donne accès à la trentaine d'écoles d'ingénieurs des universités françaises, et auquel peuvent se présenter chaque année les élèves marocains inscrits en classes préparatoires publiques et privées³¹. Enfin, l'ECF Maroc diffuse l'information relative aux différents dispositifs de financement à la formation et à la recherche qui sont accessibles aux candidats marocains³².

²⁴ Mission qu'il sert en assurant la promotion des formations et des établissements français sur tout le territoire marocain.

²⁵ Si la grande majorité des usagers du service Campus France sont de jeunes gens titulaires de la nationalité marocaine, une part croissante des demandes d'information et de traitement de dossiers émane désormais de ressortissants étrangers résidant au Maroc, majoritairement issus des pays d'Afrique francophone (Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Guinée équatoriale, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, etc.).

²⁶ Le premier se trouve dans l'espace principal de Campus France à Rabat, tandis que le second a été ouvert en 2012 dans les locaux de l'Institut français de Casablanca.

²⁷ Première année commune aux études de Santé, formation de 1^{er} ou de 2^{ème} cycle dans les écoles nationales d'architecture, DU, DUT, DEUST, licence fondamentale, licence professionnelle, master, master professionnel, mastère spécialisé, master-recherche, doctorat.

²⁸ Ecoles d'ingénieur, écoles de commerce, écoles spécialisées en communication, tourisme, santé, carrières sociales, etc.

²⁹ Classes préparatoires aux grandes écoles, BTS, BTSA, Année de mise à niveau aux Arts Appliqués, Diplôme des métiers d'arts, Diplôme de comptabilité gestion, etc.

³⁰ Le Concours Polytech comprend plusieurs concours spéciaux: concours e3a pour les élèves inscrits en classes préparatoires Mathématique et Physique, Physique et Chimie, Physique sciences de l'ingénieur ; Banque PT pour les élèves de physique technologie ; Concours Agro-véto pour les élèves ayant suivi une classe préparatoire en Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre ou Technologie et Biologie.

³¹ Les élèves des classes préparatoires marocaines (qui sont inscrits en 2^{ème} année de CPGE), désireux de passer les concours des grandes écoles ont la possibilité de faire une demande de visa court séjour pour passer les épreuves écrites, aux mois d'avril et de mai de chaque année.

³² Il peut s'agir de bourses d'excellence individuelles attribuées par le SCAC du Ministère des Affaires Etrangères et européennes (une quarantaine de bourses sont attribuées annuellement, sur critères de mérite, aux candidats issus des CPGE marocaines admis dans les plus prestigieuses écoles d'ingénieurs françaises, ainsi qu'aux élèves ingénieurs déjà inscrits dans des écoles marocaines et qui effectuent une mobilité vers des écoles partenaires françaises), de financements à la recherche octroyés dans le cadre de partenariats interuniversitaires (Partenariat Hubert Curien Volubilis –PHC- et Programme de recherche agronomique pour le développement –PRAD-), de bourses délivrées par l'Union européenne (Bourse Averroès Erasmus Mundus), etc.

En plus de fournir un service d'information générale sur les études supérieures en France - comme le font tous les autres ECF du monde-, l'ECF Maroc est chargé du traitement administratif et de l'évaluation pédagogique des dossiers des candidats aux études supérieures en France. Le traitement administratif consiste en la réception et la vérification des pièces justificatives fournies par le candidat en appui à sa candidature³³, tandis que l'évaluation pédagogique prend la forme d'un entretien oral³⁴, dans le cadre duquel l'étudiant est invité à présenter son parcours académique passé et à décliner ses motivations pour la poursuite d'une formation d'enseignement supérieur en France.

En respectant ce mode opératoire spécifique de traitement des candidatures étudiantes, l'Espace Campus France Maroc agit en sa qualité d'« ECF à procédure CEF »³⁵, comme le font trente-deux autres ECF dans le monde³⁶.

L'application de la procédure CEF, en tant que procédure permettant la rationalisation et la gestion contrôlée de flux de candidature parfois très élevés³⁷, constitue un indicateur de l'importance de la demande d'études supérieures que génère le Maroc vers la France. De fait, le nombre de candidatures marocaines pour la poursuite d'études en France, historiquement élevé, a connu un accroissement conséquent dans le courant de la décennie 2000. Alors que l'Espace Campus France Maroc traitait environ 5000 dossiers en 2005, il en reçoit 10 000 en 2008. Au cours de l'année civile 2013, le seuil des 16 000 demandes a pour la première fois été franchi³⁸.

La forme institutionnelle adoptée par le service a suivi cette évolution : le Bureau d'Information Universitaire, petit service administratif de trois personnes logé au sein du Service d'Action et de coopération culturelle de l'Ambassade de France, est ainsi devenu en 2005 le Centre pour les Etudes en France (désormais doté de locaux spécifiques, au sein de l'Institut Français), puis en 2007 « l'Espace Campus France à procédure CEF » (étalé sur deux étages au sein de l'Institut Français et habilité à engager des coûts salariaux et des investissements plus conséquents pour permettre l'application de la procédure CEF³⁹). La fusion, en

³³ Copies des diplômes et relevés de notes obtenus depuis le baccalauréat, certificat d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année en cours, attestation de stage ou attestation de travail le cas échéant, etc.

³⁴ Sauf pour les dispensés d'entretien, dont le dossier de candidature est directement transmis au service consulaire.

³⁵ Les « ECF à procédure CEF » sont les Espaces Campus France qui appliquent la procédure « Centre pour les Etudes en France », une procédure standardisée et dématérialisée de traitement administratif et pédagogique des dossiers de candidature des étudiants étrangers qui désirent poursuivre des études en France. Résultant de la convention CEF signée entre le MAEE, le MESR, le Ministère de la Culture, la CPU, la CDEFI et la CGE, elle permet, à travers une application logicielle spécifique, de mettre en lien l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de candidature : l'étudiant tout d'abord, qui constitue le dossier de candidature sous forme numérique ; l'ECF, qui examine les pièces du dossier, reçoit l'étudiant en entretien –sauf cas de dispense- et formule un « avis Conseiller Campus France » ; le Service de coopération et d'action culturelle du pays concerné, qui émet un « avis SCAC » ; les établissements d'enseignement supérieurs français signataires de la Convention CEF (appelés « établissements connectés »), qui consultent le dossier et rendent leur décision d'admission ou de refus ; enfin le service consulaire du pays concerné, qui est ultimement compétent en matière de délivrance de visas.

³⁶ Algérie, Tunisie, Sénégal, Guinée, Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Bénin, Cameroun, Gabon, Congo Brazzaville, Comores, Madagascar, Maurice, Turquie, Liban, Syrie, Russie, Inde, Chine, Corée du Sud, Vietnam, Indonésie, Japon, Taiwan, Etats-Unis, Mexique, Argentine, Brésil, Pérou, Chili, Colombie.

³⁷ Au plus fort de chaque campagne de recrutement (notamment aux mois de janvier et de février de chaque année, des centaines de dossiers de candidature papier sont reçus chaque jour, et 150 entretiens d'évaluation peuvent être menés de front quotidiennement.

³⁸ 16392 demandes ont été enregistrées. L'ECF Maroc compte ainsi aujourd'hui parmi les plus importants ECF du monde, avec l'Algérie et la Chine, en termes de nombre de dossiers traités. Au cours de l'année civile 2013, 77% des dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable la part de l'ECF Maroc, soit 12 320 dossiers. 8963 visas délivrés sur cette population.

³⁹ L'ECF Maroc doit notamment prévoir le recrutement, chaque année au moment de l'ouverture de la procédure de candidature étudiante, d'un nombre important de vacataires : gestionnaires administratifs pour le traitement des

2012, de tous les Instituts Français existant au Maroc au sein de l'Institut Français du Maroc a transformé l'ECF Maroc en service central de la mobilité étudiante. La même année, pour répondre à l'augmentation marquée du nombre de candidatures constatée au cours des saisons 2010-2011 et 2011-2012, une antenne de l'ECF Maroc a été ouverte à Casablanca, dans les locaux de l'Institut Français.

L'augmentation exponentielle de l'activité de l'ECF au cours des dernières années peut être interprétée comme la conséquence de deux phénomènes convergents. Tout d'abord, elle illustre la position dominante qu'occupe la France en matière d'attractivité des candidats marocains à une mobilité académique internationale, dans un contexte marqué par l'élargissement des destinations d'études potentielles. Selon une étude de l'UNESCO réalisée en 2010, 64% des Marocains effectuant des études à l'étranger poursuivraient leur formation en France⁴⁰.

En second lieu, l'intensification de l'activité de l'ECF Maroc peut être considérée comme une conséquence mécanique de l'augmentation du nombre de bacheliers au cours des dernières années, et plus largement de l'arrivée à l'âge des études supérieures d'une classe d'âge très importante. Avec une croissance de 15 à 20% par an, la population estudiantine au Maroc est en effet aujourd'hui estimée à plus de 500 000 individus⁴¹.

* * *

Avant d'analyser les données quantitatives relatives à la « population candidate à des études supérieures en France » qui transite par l'ECF Maroc, il convient de nous pencher sur les critères que nous retenons pour délimiter cette population. Ces critères sont ceux qu'utilise l'Espace Campus France Maroc pour déterminer son volume annuel d'activités. Ils relèvent d'une approche institutionnelle, puisqu'ils ont pour fonction de permettre à l'institution d'anticiper les flux de dossiers à gérer, et de prévoir, en conséquence, les budgets et ressources à allouer au service, tout au long de l'année civile.

Est ainsi considéré comme un candidat à des études supérieures en France pour l'ECF, tout individu qui génère l'émission d'un avis SCAC⁴², c'est-à-dire tout individu qui a constitué un dossier de candidature dématérialisé sur l'application logicielle de l'ECF, s'est acquitté des frais administratifs⁴³, a envoyé ses justificatifs papiers à l'ECF⁴⁴, a passé l'entretien oral d'évaluation⁴⁵, et enfin a choisi, validé et transmis⁴⁶ au moins une démarche de formation en France. Selon ces mêmes critères institutionnels, sont en revanche exclus de la population candidate à des études supérieures en France, tous les individus dont les dossiers

dossiers de candidature papiers, en parallèle à la procédure dématérialisée, et conseillers Campus pour le passage des entretiens oraux. Son effectif global dépasse alors les quarante personnes.

⁴⁰ 8% effectueraient des études en Allemagne, 8% en Espagne. Les études existantes ne permettent cependant pas de mesurer avec précision le nombre de Marocains qui effectuent actuellement des études au Canada, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

⁴¹ Pour autant la demande d'études en France, si elle demeure la plus forte, ne croît pas à la même hauteur, preuve d'une diversification des destinations. L'ECF Maroc développe depuis deux ans des campagnes de promotion active de l'enseignement supérieur français sur l'ensemble du territoire marocain et entend poursuivre cet effort vers des territoires plus enclavés.

⁴² Il s'agit de l'avis pédagogique émis au niveau local (par le SCAC ou par le Service Campus France local, lorsque celui-ci bénéficie de la délégation du SCAC), sur la base du parcours académique du candidat et de la synthèse d'entretien réalisée par le Conseiller Campus. L'avis SCAC ne doit pas être confondu avec la décision –favorable ou défavorable– rendue par l'établissement, ni avec la décision visa –favorable ou défavorable– émise par le service consulaire.

⁴³ Ceux-ci s'élèvent à 1000 dirhams (soit environ 90 euros). Pour information, le SMIG marocain s'élève en 2013 à 2333 dirhams.

⁴⁴ et notamment les résultats obtenus à la certification en français, ou à défaut, la convocation à l'épreuve de certification, qui prouve que le candidat s'est acquitté des frais de certification, compris entre 700 et 1500 dirhams, selon le type de certification passée.

⁴⁵ Sauf dans le cas de dispense d'entretien, dont les modalités sont définies par l'avenant à la Convention-cadre sur les CEF de 2007.

⁴⁶ Sur l'application logicielle CEF.

n'ont pas fait l'objet d'un avis SCAC⁴⁷. Sont également exclus, a fortiori, de cette population, tous les individus qui ont pu avoir l'intention d'effectuer une mobilité académique en France, mais qui n'ont pas traduit cette intention par la constitution d'un dossier pédagogique, et surtout par le paiement de frais administratifs et des frais de certification en langue française.

Au final, entre le 1^{er} décembre 2012⁴⁸ et le 30 septembre 2013⁴⁹, il apparaît que près de 15 500 individus se sont portés candidats à la poursuite d'études supérieures en France. C'est cette population, que l'on appellera désormais « population Campus », sur laquelle porte l'analyse quantitative présentée dans la seconde partie de cet article.

* * *

L'analyse qualitative présentée dans la troisième partie de l'article porte quant à elle sur *une partie* de cette population Campus, dans la mesure où elle s'intéresse aux contextes sociaux, aux trajectoires académiques et aux types de discours développés par les candidats qui passent l'entretien oral d'évaluation.

La grande majorité des candidats à une mobilité académique en France qui ont recours à l'ECF Maroc passent l'entretien d'évaluation. En 2012-2013, sur les 15 5000 candidats au départ en France, 12 500 se sont ainsi présentés en entretien (soit 80% de la population Campus), tandis que 3000 candidats bénéficiaient d'une dispense d'entretien⁵⁰.

Les objectifs et les modalités de passage de l'entretien oral sont définis de façon précise par la procédure CEF. D'une durée moyenne comprise entre vingt et trente minutes, l'entretien doit être « l'opportunité pour le candidat de s'exprimer sur son projet d'études, ses ambitions, ses motivations, son avenir »⁵¹, dans un climat de confiance propice à la spontanéité des échanges.

En début d'entretien, le conseiller examine les documents justificatifs qui ont été envoyés au préalable par le candidat pour la constitution de son dossier de candidature : copies de diplômes et de relevés de notes obtenus depuis le baccalauréat, certification en français, pièces justificatives relatives aux activités professionnelles le cas échéant⁵². Il effectue à cette occasion un contrôle documentaire. Il invite ensuite le candidat à parler de son parcours antérieur, de son projet d'études et de son projet professionnel, tout en se réservant la possibilité de lui poser des « questions « hors contexte » (...) pour évaluer [son] état d'esprit, [sa] curiosité, [sa] culture générale », ou au contraire « de [revenir] à des questions plus précises portant sur l'un des aspects de l'évaluation », si la présentation du candidat s'apparente trop à une « récitation [...] préparée »⁵³. Un entretien bien mené doit remplir deux fonctions. Il doit d'abord être l'occasion de recueillir

⁴⁷ C'est-à-dire les individus qui ont constitué leur dossier de candidature dématérialisé, mais qui ne se sont pas acquittés des frais administratifs ; les individus qui ont payé ces frais, mais qui n'ont ensuite ni saisi ni validé de démarche de formation ; les individus qui ont validé une démarche, payé les frais administratifs, validé une démarche de formation, mais qui n'ont pas ensuite pris rendez-vous pour l'entretien d'évaluation.

⁴⁸ Date d'ouverture de la campagne de candidature pour un départ en France dans le courant de l'année universitaire 2013-2014.

⁴⁹ Date à l'issue de laquelle 97 à 99% des candidatures pour un départ en France dans le courant de l'année universitaire 2013-2014 ont été traitées.

⁵⁰ Les candidats dispensés sont les élèves des classes préparatoires publiques et privées marocaines qui partent en France passer les épreuves écrites des concours des grandes écoles d'ingénieur, les candidats au parcours académique d'excellence, qui ont déjà prouvé leur capacité à se qualifier sur des programmes sélectifs : candidats titulaires d'une bourse d'études ou de recherche délivrée sur des critères d'excellence (Bourse Eiffel, Erasmus Mundus, Partenariat Hubert Curien, etc.), élèves des grandes écoles publiques marocaines (établissements universitaires sélectifs ou établissements publics de formation des cadres) qui effectuent un séjour dans le cadre d'un partenariat avec un établissement français d'excellence ; les candidats ayant obtenu une Mention Très Bien au baccalauréat marocain l'année de leur candidature à une poursuite d'études supérieures en France ; enfin les étudiants en fin d'études de médecine ou des médecins qui partent en France pour effectuer une spécialisation (DFMS, DFMSA) ou comme médecin sous un statut FFI (faisant fonction d'interne).

⁵¹ Extrait du Guide de l'entretien CEF de novembre 2011, page 12.

⁵² Lorsque celles-ci ont pu être la cause d'une interruption d'études

⁵³ Ibid., page 13.



toutes les informations nécessaires à une compréhension pertinente et contextualisée des pièces justificatives fournies par le candidat : type d'institutions scolaires et d'enseignement supérieur fréquentées jusqu'à ce jour⁵⁴, niveau de sélectivité des établissements fréquentés⁵⁵, continuité des études⁵⁶, principaux contenus pédagogiques de la filière suivie, modalités d'évaluation pour le passage en année supérieure, positionnement académique du candidat par rapport aux autres étudiants, etc. L'entretien doit aussi être l'occasion pour le conseiller d'entendre le candidat présenter, avec ses propres mots et son propre système de représentations, son parcours de vie passé, les raisons qui le conduisent aujourd'hui à soumettre un projet de mobilité internationale, ainsi que la façon dont il inscrit ce projet de formation en France dans le cadre plus global de ses ambitions académiques et professionnelles. Dans le cadre de cette auto-présentation, le conseiller évalue globalement le niveau linguistique du candidat et s'assure qu'il n'existe pas d'écart trop important entre le résultat obtenu à la certification de langue et la capacité à s'exprimer dans le cadre d'un échange oral.

À l'issue de l'entretien, le Conseiller rédige une synthèse de 200 à 300 mots⁵⁷ qui présente, selon un agencement commun à tous les ECF à procédure CEF, les informations relatives au parcours du candidat, à ses capacités, à ses motivations et à ses différents vœux de formation en France. La synthèse est clôturée par un avis pédagogique global⁵⁸, pour la poursuite des études demandées.

C'est donc sur ces informations, collectées dans les conditions qui viennent d'être présentées, que s'appuie l'analyse qualitative présentée dans la troisième partie de cet article. Plus précisément, l'exploitation de contenu des synthèses d'entretiens se rapporte à un échantillon aléatoirement constitué de plus de quatre-cents candidats qui se sont présentés en entretien oral à l'ECF Maroc au cours de la campagne 2012-2013. Les candidats interviewés relevaient très majoritairement de la « procédure de pré-inscription »⁵⁹, c'est-à-dire de la procédure dans laquelle l'ECF joue le rôle d'interface entre le candidat et l'établissement d'enseignement supérieur connecté⁶⁰. Dans le cadre de cette procédure, le candidat est convoqué en entretien alors qu'il ne connaît pas encore la (ou les) décision(s) de(s) l'établissement(s) d'enseignement supérieur pour le(s)quel(s) il sollicite une admission⁶¹. Les interviewés sur lesquels porte l'analyse qualitative s'inscrivent donc pleinement dans une démarche de *candidature* à la poursuite d'études supérieures en France.

* * * * *

La « population Campus », qui désigne l'ensemble des individus qui ont recours à l'ECF Maroc pour soumettre un projet de mobilité académique vers la France, offre un tableau contrasté. D'un côté, elle est suffisamment large, hétérogène et diversifiée pour figurer la quasi-totalité des situations dans lesquelles peuvent se trouver les jeunes Marocains titulaires du baccalauréat qui s'apprêtent à entrer (ou qui sont déjà

⁵⁴ Publiques ou privées, relevant de l'enseignement supérieur universitaire, de la formation des cadres ou de la formation professionnelle

⁵⁵ Existence ou non d'une sélection à l'entrée en fonction des résultats obtenus au baccalauréat, de la filière suivie au lycée, du niveau de français, de la réussite à un concours d'épreuves écrites et orales, etc.

⁵⁶ Progression dans le même cursus, passage en année supérieure conditionné par la validation de modules, redoublement, réorientation en cours de formation, changement d'établissement

⁵⁷ En fonction de la complexité et de la durée du parcours du candidat, et de l'ensemble des informations contextuelles qu'il convient d'inclure pour la compréhension de ce parcours.

⁵⁸ Ou par plusieurs avis pédagogiques, quand des projets de formation sensiblement différents sont présentés.

⁵⁹ Également appelée « procédure en amont ».

⁶⁰ L'établissement d'enseignement supérieur « connecté » consulte le dossier pédagogique numérisé du candidat ainsi que la synthèse d'entretien réalisée localement, avant d'émettre sa décision d'admission ou de refus.

⁶¹ La procédure de pré-inscription diffère de la « procédure pré-consulaire », dans laquelle l'ECF joue le rôle d'interface entre le candidat et le service consulaire. Dans le cadre de cette dernière procédure, le candidat est convoqué en entretien alors qu'il a déjà obtenu une pré-inscription de la part d'un établissement d'enseignement supérieur « non connecté » (c'est-à-dire non adhérent à la convention CEF). L'avis pédagogique émis par l'ECF est donc directement destiné au service consulaire.

entrés) dans le champ des études supérieures au Maroc, indépendamment de leur souhait de partir ou non réaliser des études à l'étranger. De l'autre, elle est traversée par des tendances, caractérisée par des variables (de nature démographique, socio-économique, académique, etc.) qui la différencient assez nettement de cette même population.

Aujourd'hui au Maroc, tous les candidats à la poursuite d'études supérieures en France⁶² ont l'obligation d'envoyer leur dossier de candidature, et la plupart du temps de passer un entretien oral, à l'Espace Campus France Maroc, à Rabat ou à Casablanca⁶³, avant de formuler leur demande de visa aux services consulaires. Cette obligation est valable quel que soit l'âge du candidat, son niveau d'études, sa filière d'origine, sa compétence linguistique, son lieu de résidence au Maroc, ou encore la nature de son projet de mobilité académique⁶⁴.

Cette fonction de « guichet unique » de l'ECF Maroc a pour premier effet de générer de très importants flux de dossiers de candidature. Elle a pour seconde conséquence de faire du service de l'Institut Français une fenêtre d'observation exceptionnelle sur la jeunesse marocaine, tant les profils qui se présentent, notamment dans le cadre des entretiens oraux, donnent à penser une « diversité des possibles »⁶⁵.

Ainsi, au cours de la saison 2012-2013, se sont présentés à l'ECF des candidats aux origines géographiques et aux profils et projets académiques variés : élèves de dernière année de lycée scolarisés en filière scientifique dans les établissements publics des petites villes de région et souhaitant effectuer une première année de licence en sciences ; bacheliers de la section science économique des lycées privés bilingues des quartiers résidentiels de Casablanca voulant intégrer une école de commerce avec classes préparatoires intégrées, dès l'obtention de leur baccalauréat ; jeunes ruraux des régions périphériques du Maroc ayant effectué leur scolarité primaire, collégiale et secondaire dans de petits établissements publics de la haute montagne berbérophone avant d'intégrer les classes préparatoires scientifiques les plus renommées de la capitale, dans l'espoir de rejoindre un jour une école d'ingénieurs française ; stagiaires en formation informatique dans un Institut supérieur de technologie appliquée⁶⁶ de l'Oriental⁶⁷ aspirant à effectuer une licence professionnelle dans le même domaine ; mais aussi « talaba⁶⁸ » en théologie islamique de l'Université Qarawyine de Fès, élèves « rbatis »⁶⁹ des Ecoles supérieures de Technologie, jeunes Sahraouis de la Faculté de lettres et de sciences humaines d'Agadir...

Ces candidats venus de toutes les régions du Maroc fréquentent non seulement des établissements et des filières d'enseignement supérieur diversifiées, mais sont aussi issus de milieux socioéconomiques très différents. A partir des déclarations faites par les candidats relativement à la profession de leurs parents⁷⁰,

⁶² A l'exception notable des candidats qui ont obtenu un baccalauréat français pour l'année en cours ou l'année précédent leur candidature, ainsi que des « candidats officiels » (meilleurs élèves des classes préparatoires publiques marocaines) Ces candidats s'adressent directement au Consulat pour leur demande de visa d'études, sans passer par le service Campus France.

⁶³ Même si un nouvel Espace Campus France a été ouvert en 2012 au sein de l'Institut Français de Casablanca, la totalité des dossiers de candidature sont traités administrativement dans l'espace de Rabat. Par ailleurs, la majorité des entretiens oraux (75%) ont également lieu dans cet espace.

⁶⁴ Projets « classiques » de formation initiale devant aboutir à l'obtention d'un diplôme, stages obligatoires à réaliser dans le cadre d'une formation suivie au Maroc, séjours semestriels non diplômants au sein d'un établissement français partenaire, passage des épreuves écrites d'un concours d'école d'ingénieur, présentation à un entretien oral pour accéder à une formation, etc.

⁶⁵ Les exemples de parcours académiques, profils sociaux, origines géographiques, usages linguistiques dans le cadre familial, etc., présentés dans cette section ont tous été rencontrés au moins une fois dans le cadre des quatre-cents entretiens oraux réalisés au cours de la saison 2012-2013.

⁶⁶ Etablissements publics de formation relevant de l'Office de Formation Professionnelle et de Promotion du Travail (OFFPT), proposant des formations de deux années dans le secteur industriel et les services, et conduisant à l'obtention du Diplôme de Technicien Spécialisé (DTS).

⁶⁷ Région du Nord-est du Maroc frontalière avec l'Algérie.

⁶⁸ Etudiants.

⁶⁹ Originaires de la ville de Rabat.

⁷⁰ Ou du chef de ménage.

on peut supposer qu'une grande partie des catégories socioprofessionnelles et secteurs d'activités existants au Maroc sont représentés dans la population Campus, et par extension, qu'un large éventail de familles marocaines (aux catégories de revenus et de dépenses parfois très éloignées les unes des autres) est concerné par le projet de poursuite d'études supérieures en France, à travers la démarche de leur enfant. Ainsi, en 2012-2013, se sont portés candidats à des études supérieures en France des enfants de salariés du secteur privé, d'employés de la fonction publique, de cadres intermédiaires, de petits commerçants, d'enseignants, mais aussi des enfants de cadres supérieurs, de directeurs d'entreprises, de professions libérales, et également des enfants d'exploitants agricoles, de pêcheurs, de forestiers, d'artisans, d'ouvriers qualifiés des métiers artisanaux ou de manœuvres.

L'Enquête nationale sur les revenus et niveaux de vie des ménages⁷¹ permet de prendre la mesure de l'écart qui sépare les milieux sociaux d'origine et les niveaux de vie de ces candidats : « l'analyse de la répartition des dépenses par personne selon les classes de déciles montre des inégalités importantes aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, l'écart entre les 10% les plus aisés (classe de décile 10) et les 10% les moins aisés (classe de décile 1) est de 12,6 fois au niveau national, il est plus accentué dans les villes (12,1 fois) que dans les campagnes (10,3 fois) »⁷². Concrètement, cela signifie qu'un candidat aux études supérieures en France relevant de la classe de décile 1 (en milieu urbain) dépensera en moyenne 3151 dirhams⁷³ annuellement, contre 38262⁷⁴ dirhams pour un individu relevant de la classe de décile 10.

De la même manière, les candidats aux études supérieures en France sont issus de familles dont les revenus mensuels figurent l'importance des écarts de revenus existant au Maroc. Selon l'enquête sur les classes moyennes réalisée par le Haut Commissariat au Plan en 2009, trois grandes catégories sociales composent la société marocaine contemporaine. La « classe moyenne », qui regroupe 53% des Marocains, perçoit des revenus mensuels compris entre 2800 et 6763 dirhams (revenus qui se rapprochent du salaire mensuel moyen, qui s'élève à 3500 dirhams⁷⁵); la « classe modeste » ou « classe vulnérable », qui comprend 34% de la population, perçoit des revenus inférieurs à 2800 dirhams ; la « classe aisée⁷⁶ » enfin, qui représente 13% de la population, perçoit des revenus supérieurs à 7000 dirhams⁷⁷. D'ores et déjà, au sein de la plus grande catégorie sociale en termes de nombre d'individus concernés, la « classe moyenne », on peut constater que les revenus moyens varient du simple au double (la « classe moyenne inférieure » touche entre 2800 et 3500 dirhams, tandis que la « classe moyenne supérieure » touche entre 5308 dirhams et 6703 dirhams). Mais au sein de la classe dite « nantie », se cache aussi une très grande diversité de revenus, peu abordée par les statistiques : alors qu'un ingénieur d'Etat en informatique, formé pendant cinq ans dans un établissement universitaire public et sélectif pourra prétendre, pour son premier poste, à un salaire compris entre 7000 et 8000 dirhams, un cadre de banque ou un médecin à l'hôpital public percevra un salaire compris entre 10 000 et 20 000 dirhams, tandis qu'un haut fonctionnaire d'une organisation internationale, un dirigeant de grande entreprise nationale ou un cadre supérieur dans une société internationale, percevra rarement un salaire inférieur à 40 000 dirhams. La population Campus, composée de jeunes gens issus de toutes ces catégories sociales, figure donc l'éventail de niveaux de vie qui caractérise la société marocaine.

Enfin, les candidats à la poursuite d'études supérieures en France, dès lors qu'ils sont issus de toutes les régions du Maroc, donnent à penser la diversité des langues parlées dans ce pays. Si tous les candidats doivent normalement justifier d'un niveau minimum B2⁷⁸ en français avant leur départ en France, la langue

⁷¹ Enquête dont les résultats ont été publiés en 2007 par le Haut Commissariat au Plan

⁷² ENRNVM 2006-2007 (dernière enquête publiée), rapport de synthèse, pages 44/45

⁷³ Environ 300 euros

⁷⁴ Environ 3600 euros

⁷⁵ Environ 340 euros.

⁷⁶ Selon les termes utilisés par le Haut Commissariat au Plan

⁷⁷ Les données présentées ici mériteraient d'être actualisées puisqu'elles datent de 2007, année de publication de l'ENRNVM. Cette enquête constitue cependant la dernière enquête nationale réalisée sur les revenus des ménages.

⁷⁸ Selon la classification du CECRL (Cadre européen Commun de Référence des Langues) le niveau B2, ou niveau de « l'utilisateur indépendant » est le niveau qui doit permettre le suivi d'études supérieures en français.



qu'ils utilisent à la maison varie d'un foyer à l'autre : arabe dialectal, tachelhite⁷⁹, tarifite⁸⁰, tamazight⁸¹, hessaniya⁸², français, espagnol... Les facteurs qui déterminent l'utilisation d'une langue spécifique dans le cadre familial sont nombreux : région d'origine, catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, niveau d'éducation des parents, niveau d'exposition aux langues étrangères dans la ville de résidence, etc.

La façon avec laquelle cette langue est employée à la maison⁸³, et plus largement la capacité des candidats à manier les situations de diglossie qu'ils rencontrent⁸⁴ à l'intérieur ou à l'extérieur du foyer varie également de façon marquée en fonction des candidats. On pourra ainsi rencontrer un candidat originaire de l'arrière-pays d'Agadir, qui n'a entendu parler dans son entourage familial que la langue tachelhite jusqu'à l'âge de huit ans, avant d'être socialisé à l'école avec des camarades parlant l'arabe dialectal, tout en suivant des enseignements dispensés en arabe standard. Résidant à Agadir à partir de l'âge de quinze ans, il aura eu l'occasion de se familiariser avec plusieurs langues étrangères (français, anglais, espagnol), dans cette ville fréquemment visitée par les touristes européens. Au final, ce candidat se sera familiarisé à l'usage de la langue française assez tardivement, mais aura peut-être développé de meilleures capacités cognitives qu'un autre élève moins exposé aux langues étrangères. Il n'est pas exclu que, en situation d'apprentissage intensif du français, il puisse rapidement améliorer ses capacités de compréhension et de production de cette langue.

On pourra également rencontrer un élève de Casablanca, ayant pour langue maternelle l'arabe dialectal, qui aura suivi toute sa scolarité dans des établissements privés bilingues⁸⁵, ce qui lui aura permis de se familiariser pendant une longue période avec le français. Pour autant, ce candidat pourra rencontrer de sérieuses difficultés en situation de production écrite ou orale en français, du fait qu'il aura négligé, tout au long de sa scolarité, l'importance de l'appropriation des connaissances grammaticales et lexicales dans cette langue, ou qu'il n'aura pas été en situation de systématisation et de personnalisation de ses acquis linguistiques.

Au final, en assurant la gestion de la totalité des candidatures marocaines à la poursuite d'études supérieures en France, l'ECF Maroc bénéficie d'un contact rapproché avec la pluralité des situations académiques, socioéconomiques et linguistiques, qui caractérise désormais la population marocaine scolarisée jusqu'au baccalauréat⁸⁶.

* * *

Mais si cette diversité de situations permet à l'ECF d'entrer en contact, au moins une fois par saison, avec des « représentants » de la quasi-totalité des catégories sociales marocaines, elle ne signifie par pour autant que la population Campus est *représentative*⁸⁷ de l'ensemble des jeunes Marocains inscrits (ou en capacité de s'inscrire) dans des établissements d'enseignement supérieur, ni a fortiori, de la classe d'âge des 18-25 ans

⁷⁹ Le tachelhit (ou chleuh) est parlé par près de 10 millions de locuteurs, principalement dans le Haut Atlas, l'Anti-Atlas, le Souss et le nord du Sahara.

⁸⁰ Le tarifit (ou rifain) est parlé principalement dans le Rif (Al Hoceïma, Nador, Berkane, etc.).

⁸¹ Le tamazight (ou tamazight du Maroc central) est parlé par 4 à 5 millions de personnes, principalement dans le Haut et le Moyen Atlas.

⁸² Le Hessaniya est utilisé à l'extrême Sud du Maroc

⁸³ Utilisée de façon exclusive, mêlée à une autre langue en fonction des sujets de conversation, mobilisée en « réception orale » mais pas en « production orale », etc.

⁸⁴ On considère généralement que le Maroc présente plusieurs situations diglossiques (division fonctionnelle et sociale des usages linguistiques) : la diglossie arabe dialectal/arabe classique, la diglossie arabe dialectal/ amazighe, la diglossie arabe standard/français.

⁸⁵ Les établissements privés bilingues au Maroc accordent plus d'importance à l'apprentissage des langues étrangères, et notamment au français.

⁸⁶ La diversification des origines sociales des bacheliers marocains est à mettre en lien avec deux processus convergents : la poussée démographique de la classe d'âge concernée et l'augmentation du taux de scolarisation primaire et secondaire depuis la fin des années 1990.

⁸⁷ Dans le sens où elle reproduirait, *de façon proportionnelle*, toutes les situations socio-économiques, linguistiques et culturelles observables dans la population de référence.

au Maroc. La mise en perspective des données statistiques relatives à la population Campus sur la saison 2012-2013 avec les données relatives aux effectifs inscrits⁸⁸ dans l'enseignement secondaire et supérieur au Maroc fait émerger les variables qui sont plus fréquemment corrélées avec le déploiement d'un projet de mobilité académique vers la France.

De façon générale, on remarque tout d'abord que les candidats à des études supérieures en France sont à 60% des garçons, alors que l'examen des effectifs des inscrits dans l'enseignement supérieur universitaire marocain⁸⁹ en 2010-2011 révèle un ratio de 52 garçons pour 48 filles. La classe d'âge des 18-25 ans est quant à elle composée de 51% de garçons et 49% de filles.

Si l'on souhaite maintenant mettre en perspective les caractéristiques académiques de la « population campus » avec celles de la « population de référence »⁹⁰, deux groupes d'individus peuvent être analysés: les futurs bacheliers d'une part, qui s'apprentent à s'inscrire dans l'enseignement supérieur ; les individus déjà inscrits dans l'enseignement supérieur, d'autre part.

Concernant le groupe de futurs bacheliers, l'examen comparatif des filières suivies au baccalauréat par la population Campus et la population de référence met en évidence des divergences marquées. Du côté des effectifs inscrits en 2^{ème} année du baccalauréat⁹¹ au Maroc, deux filières concentrent 89% des individus : la filière sciences expérimentales⁹² (qui regroupe 52% des effectifs en 2012-2013), et la filière Lettres et Sciences Humaines⁹³ (qui regroupe 37% des effectifs). Une minorité d'élèves de 2^{ème} année du bac sont inscrits en filière Sciences économiques (6%), tandis que la filière Sciences mathématiques⁹⁴ regroupe une toute petite partie des candidats (3%). Enfin, la filière « Sciences et technologies »⁹⁵ concerne 1% des élèves de 2^{ème} année du bac.

Du côté des futurs bacheliers candidats à la poursuite d'études supérieures en France en 2012-2013, on remarque que, comme dans la population de référence, c'est la filière sciences expérimentales qui concentre la part la plus importante des effectifs, avec 49% d'individus concernés. Mais alors que les bacheliers du Maroc se répartissent ensuite largement dans la filière « Lettres et Sciences humaines », les futurs bacheliers candidats à des études supérieures en France eux, sont inscrits à 24% dans la filière sciences mathématiques. Ils poursuivent ensuite la filière Sciences Economiques (à hauteur de 11% des effectifs), puis la filière Sciences et technologies (4%), et enfin, la filière Lettres et Sciences humaines (seulement 2% des effectifs). Les futurs bacheliers de la filière sciences mathématiques et ceux de la filière sciences économiques sont donc beaucoup plus représentés dans la population Campus que dans la population de référence (respectivement huit fois plus nombreux et deux fois plus nombreux), tandis que les futurs bacheliers de la filière Lettres et sciences humaines sont très largement sous-représentés dans la population Campus (ils sont douze fois moins nombreux que dans la population de référence).

La surreprésentation de la filière science mathématiques dans la population qui envisage des études en France peut s'expliquer, en partie, par les caractéristiques mêmes des élèves qui suivent cette filière.

Ces élèves sont d'abord plus sensibilisés que les autres à l'importance de la stratégie dans la construction de leur parcours d'études supérieures. Dès la 1^{ère} année du baccalauréat en effet, en intégrant la « voie royale »

⁸⁸ Ou aux effectifs qui s'apprentent à s'inscrire dans l'enseignement supérieur, c'est-à-dire les futurs bacheliers.

⁸⁹ Qui concentre 85% des individus qui suivent des études supérieures au Maroc

⁹⁰ C'est-à-dire la population scolarisée en dernière année d'enseignement secondaire ou inscrite dans l'enseignement supérieur au Maroc

⁹¹ Equivalent de la terminale, ou dernière année de lycée, à l'issue de laquelle ont lieu les épreuves de l'examen national du baccalauréat.

⁹² Les élèves qui intègrent cette filière en 1^{ère} année du bac, doivent choisir entre l'option « sciences physiques » et l'option « sciences de la vie et de la Terre » en 2^{ème} année du baccalauréat

⁹³ Qui comprend l'option « Lettres » et l'option « Sciences Humaines ».

⁹⁴ Qui comprend l'option « sciences de l'ingénieur » - généralement choisie par les élèves qui se destinent aux classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs- et l'option « sciences de la vie et de la terre ».

⁹⁵ Qui comprend l'option « sciences et technologies électriques » et l'option « sciences et technologies mécaniques ».

du système secondaire qui donne accès à tous les établissements sélectifs du Maroc⁹⁶, et surtout aux prestigieuses classes préparatoires MPSI (mathématiques physiques sciences de l'ingénieur), ces élèves nourrissent déjà le projet de devenir ingénieurs. Ils se projettent sur un parcours d'études de sept années minimum⁹⁷, et envisagent tous les scénarii possibles, qui peuvent leur permettre d'atteindre leur horizon rêvé de qualification. La poursuite d'une classe préparatoire en France fait ainsi partie de la multitude de options à envisager, au même titre que l'intégration, au Maroc, d'une classe préparatoire publique sélective, d'une classe préparatoire privée, d'une école d'ingénieur avec classes préparatoires intégrées (publique ou privée) ou encore d'une première année de licence à la faculté des sciences et techniques⁹⁸. Il n'est donc pas étonnant que les élèves de sciences mathématiques soient surreprésentés dans la population de futurs bacheliers candidats à la poursuite d'études en France.

Une deuxième caractéristique des élèves de sciences mathématiques peut rendre compte de leur surreprésentation dans la population Campus, et éclairer, en creux, la sous-représentation des élèves de la filière « lettres et sciences humaines » dans cette même population : il s'agit du niveau plus élevé que ces élèves ont généralement en français par rapport aux élèves des autres filières, et en tout cas de leur meilleure capacité à réussir les examens qui les évaluent dans cette langue (tests ou diplômes de français) et à se qualifier sur un niveau B2⁹⁹. Dotés d'un meilleur niveau de langue en français, les élèves de sciences mathématiques sont plus facilement enclins à envisager et à organiser leur poursuite d'études supérieures en France.

Enfin, le type d'études que ces élèves envisagent en France, à savoir les études scientifiques, qui exigent un moindre niveau de maîtrise grammaticale, lexicale, phonologique et sociolinguistique de la langue d'enseignement, contribue aussi à renforcer la faisabilité de leur projet.

La différence notable en termes de filière suivie qui sépare les effectifs inscrits en 2^{ème} année du bac au Maroc des futurs bacheliers candidats à la poursuite d'études supérieures en France, se retrouve également au niveau des effectifs déjà inscrits dans l'enseignement supérieur. Alors que 30% des individus scolarisés dans les établissements universitaires marocains sont inscrits dans la filière arabisée « Lettres et sciences humaines », ils ne sont que 3% à être inscrits dans cette filière parmi les individus titulaires du baccalauréat

⁹⁶ Le système public d'enseignement supérieur au Maroc est composé de deux types d'établissements : les établissements à accès ouvert, dans lesquels ont le droit de s'inscrire tous les individus titulaires du baccalauréat, indépendamment des résultats qu'ils ont obtenus au baccalauréat (Faculté de Lettres et de Sciences humaines, Faculté d'enseignement fondamental, Faculté des Sciences) ; les établissements à accès sélectifs, qui sélectionnent les bacheliers en fonction de leur filière d'origine, de la moyenne générale obtenue au baccalauréat ou dans les matières scientifiques, et dans certains cas de la réussite à un concours écrits et/ou oral, (Faculté de médecine, Ecole d'architecture, Facultés des sciences et techniques, Ecoles supérieures de technologie, Ecoles nationales de commerce et de gestion, etc.).

⁹⁷ Après la 1^{ère} et la 2^{ème} année du bac, les élèves de sciences mathématiques suivent deux années de classes préparatoires (ou plus, s'ils ne réussissent pas à se qualifier au concours national dès la première fois), puis effectuent trois années de cycle ingénieur dans l'école à laquelle ils ont pu accéder.

⁹⁸ Avec possibilité de candidater, en 3^{ème} année, au cycle ingénieur sélectif qui prépare au diplôme d'ingénieur d'Etat

⁹⁹ Ce meilleur niveau en langue française des élèves scientifiques peut paraître surprenant au premier abord, quand on sait que l'enseignement secondaire au Maroc est totalement arabisé dans les filières scientifiques et littéraires. Plus étonnamment encore, si l'on compare le nombre d'heures de français que suivent les élèves de sciences mathématiques (4 heures par semaine en 1^{ère} année du baccalauréat, et plus aucune heure en 2^{ème} année du bac), avec celui que suivent les élèves de lettres et de sciences humaines (6 heures en 1^{ère} année du baccalauréat, et 4 heures en 2^{ème} année), on pourrait s'attendre à ce que le niveau des premiers soit plutôt inférieur à celui des seconds. Il semblerait que la capacité de travail et l'investissement personnel dans les études des élèves de sciences mathématiques, combinés à leur socialisation scolaire dans un environnement favorable à l'émulation, voire à la compétition, soient propices à leur obtention de bons résultats dans toutes les matières (et pas seulement dans les matières scientifiques) et par extension à leur meilleure capacité d'apprentissage du français. Par ailleurs, le fait que les enseignants des matières scientifiques au Maroc aient eux-mêmes effectué leurs études supérieures en français (langue d'enseignement dans les filières scientifiques du supérieur), et que des cours de « tarjama » (traduction) français/arabe soient prévus sur les termes et concepts scientifiques au lycée, favorise sans doute les opportunités d'échanges en français des élèves des filières scientifiques.

qui candidatent à des études supérieures en France. Comme pour le groupe des futurs bacheliers, c'est la filière scientifique¹⁰⁰ que suivent la majorité des candidats à des études supérieures en France qui sont déjà titulaires du bac (à 64%). Comparativement, 29% des individus inscrits dans l'enseignement supérieur universitaire marocain suivent une filière scientifique. La filière sciences juridiques économiques et sociales est suivie par 33% des candidats à des études supérieures en France, et par 34% des individus inscrits dans l'enseignement supérieur au Maroc.

S'agissant des niveaux d'études obtenus ou en cours d'obtention des candidats à des études supérieures en France, on constate que deux niveaux concentrent 52% de la population candidate au départ en France : le niveau bac (27%) et le niveau bac + 2 (25%). Cette répartition doit être interprétée comme une conséquence de la surreprésentation des scientifiques dans la population Campus. En effet, ces niveaux correspondent respectivement au niveau qu'ont les élèves de 2^{ème} année du bac (futurs bacheliers) de la filière scientifique qui envisagent de partir en France pour effectuer une classe préparatoire scientifique, et au niveau des élèves inscrits en 2^{ème} année de classe préparatoire au Maroc, qui partent en France pour passer les concours des grandes écoles (en espérant intégrer le cycle ingénieur de ces écoles). Le troisième niveau d'études obtenu ou en cours d'obtention le plus rencontré dans la population Campus est le niveau bac + 3, qui regroupe tous les étudiants titulaires ou en cours d'obtention d'une licence fondamentale, qui souhaitent effectuer en France une formation de niveau master.

S'agissant des lieux de résidence des candidats à la poursuite d'études supérieures, on constate que trois régions sont surreprésentées par rapport au nombre d'habitants qui y résident dans la population réelle¹⁰¹. Ces trois régions sont la région du Grand Casablanca, la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, et la région de Fès-Boulemane.

Alors que la région de Casablanca représente 13% de la population marocaine, elle envoie 29% des candidats à des études supérieures en France. La région de Rabat, qui regroupe 8% de la population, produit quant à elle 18% des candidats. Enfin la région de Fès qui ne comprend que 5% de la population marocaine, contribue à hauteur de 9% à l'envoi de candidats aux études supérieures en France.

A l'inverse, cinq régions sont sous-représentées dans leur envoi de candidats à la poursuite d'études en France, comparativement au poids qu'elles représentent dans la population totale au Maroc¹⁰² : il s'agit des régions du Souss Massa Draa (dont le chef lieu est Agadir), Tanger/Tétouan, Taza Al Hoceïma Tanouate, Marrakech Tansift El Haouz, Tadla Azilal, et le Gharb. Dans certaines de ces régions (la région de Tanger et celle d'Al Hoceïma), on peut supposer que le nombre moins élevé de candidats à des études en France s'explique par l'influence plus marquée qu'y exerce l'Espagne en matière de poursuite d'études supérieures¹⁰³.

Enfin, concernant la compétence linguistique en français, le niveau seuil exigé pour la poursuite d'études supérieures en France étant le niveau B2¹⁰⁴, il apparaît, assez logiquement, que la population Campus présente un niveau de français globalement meilleur que celui des effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur au Maroc, qui se rapproche plutôt du niveau A2 (ou niveau de l'utilisateur débutant).

* * * * *

Pour compléter ce premier aperçu global et statistique de la population Campus, notre recherche se propose maintenant de déployer une analyse qualitative sur les profils académiques, socio-économiques et

¹⁰⁰ Qui inclut les sciences de l'ingénieur, les sciences fondamentales, les sciences médicales, l'architecture

¹⁰¹ 3 à 5 points d'écart sont observés entre le poids dans la population Campus et le poids réel dans la population marocaine.

¹⁰² 3 à 5 points d'écart sont observés entre le poids dans la population Campus et le poids réel dans la population marocaine.

¹⁰³ Régions anciennement placées sous Protectorat espagnol.

¹⁰⁴ Tous les candidats à la poursuite d'études supérieures doivent, sauf exception, justifier du niveau B2 sur l'échelle du CECRL avant leur départ en France.

linguistiques des candidats à la poursuite d'études supérieures en France, ainsi que sur les stratégies et les discours que ceux-ci déploient dans l'expression de leur projet d'études. Cette analyse s'appuie sur l'exploitation de notes prises au cours de plus de quatre-cents entretiens en face-à-face réalisés avec les candidats au départ en France pendant la saison 2012-2013. Dans le cadre de chaque entretien, en plus des informations requises pour la réalisation de la synthèse d'entretien¹⁰⁵, on s'est efforcé de collecter le maximum de données qualitatives, relatives au rapport qu'entretient le candidat avec les études (et plus largement avec le savoir non académique et l'apprentissage), à la façon dont il construit et motive ses projets académiques (et le cas échéant professionnels) au Maroc et en France, et enfin à la relation qu'il établit avec la langue française, et plus largement avec l'ensemble des langues qu'il peut être amené à utiliser dans le contexte familial, scolaire et extrascolaire.

En retenant comme premier critère de différenciation le niveau académique global, on a abouti à quatre grands profils de candidats¹⁰⁶.

Le premier profil, le plus largement répandu, est celui des élèves moyens, sérieux, qui ne font pas preuve d'un zèle particulier dans leur rapport aux études, mais qui parviennent tout de même à s'en sortir - notamment en situation d'examens- du fait qu'ils « remplissent le contrat ». Ces élèves sont souvent qualifiés par leurs enseignants d'« assez bons » ou de « bons ». Au lycée, ils sont indifféremment scolarisés dans des établissements publics ou privés. Ils poursuivent en majorité la filière « sciences expérimentales », filière que choisissent par défaut beaucoup d'élèves présentant des résultats académiques bons ou « moyens »¹⁰⁷ qui n'ont pas la vocation ou le niveau requis pour intégrer la filière sciences mathématiques, mais qui ne souhaitent pas non plus minimiser leurs chances de réussite en rejoignant la filière littéraire, jugée peu sélective. Une minorité des élèves du premier profil choisit la filière sciences économiques et de gestion¹⁰⁸. Dans l'enseignement supérieur, les élèves de ce premier profil ont en commun de s'orienter vers les établissements publics universitaires¹⁰⁹ non sélectifs ou peu sélectifs. Ceux qui ont obtenu une moyenne comprise entre 10 et 12 sur 20 (la majorité), qui ne peuvent prétendre intégrer un établissement d'enseignement supérieur à accès régulé (comme la Faculté des Sciences et techniques ou les Ecoles supérieures de Technologie), choisissent généralement de s'inscrire dans une filière non arabophone dispensée par un établissement à accès ouvert (comme la filière économie-gestion de la Faculté des sciences juridiques économiques et sociales, ou une des filières de la Faculté des Sciences). De leur côté, ceux qui ont obtenu une moyenne au baccalauréat comprise entre 12 et 14, c'est-à-dire une moyenne insuffisante pour candidater aux filières les plus sélectives de l'enseignement supérieur public (comme médecine ou architecture), ont par défaut tendance à s'inscrire dans un établissement universitaire à accès régulé¹¹⁰, indépendamment de leur vocation pour la filière choisie.

¹⁰⁵ Lieu de résidence, types d'établissements fréquentés, résultats académiques, degré de continuité des études, niveau obtenu à la certification en français, formations demandées en France

¹⁰⁶ Ces profils n'ont pas pour fonction de catégoriser de façon inflexible ou essentialisante le vécu des candidats au départ. Il s'agit d'« idéaux-types » au sens webérien du terme, c'est-à-dire de cadres de référence permettant de relier et de donner du sens à des phénomènes a priori disparates dans la réalité. Les idéaux-types doivent favoriser une compréhension plus juste, plus nuancée et plus humaine de ce que *peuvent être* les candidats marocains au départ en France (par rapport à une approche statistique notamment). Il n'est donc pas exclu que les candidats se rapprochent de plusieurs profils à la fois.

¹⁰⁷ Mais qui sont toutefois suffisamment bons dans les matières scientifiques, pour prétendre intégrer une filière scientifique en 1^{ère} année du baccalauréat.

¹⁰⁸ Cette filière, dont la majorité des enseignements est dispensée en français, est moins convoitée que la filière sciences expérimentales, du fait qu'elle ne donne pas accès à la plupart des établissements universitaires sélectifs.

¹⁰⁹ Par opposition aux établissements d'enseignement supérieur privés.

¹¹⁰ Qui exige généralement une mention Assez Bien au baccalauréat



En termes de résultats académiques, les candidats du premier profil, obtiennent au baccalauréat des résultats passables ou assez bons. A l'université, ils parviennent à valider leur semestre ou leur année dans les temps, mais souvent grâce au système de compensation par crédits ECTS que permet l'architecture LMD¹¹¹.

En termes de milieux sociaux d'origine, ces candidats sont plutôt issus de la « classe moyenne » ou de la catégorie inférieure de la « classe aisée »¹¹². Le chef de famille (ou les deux parents) peut être fonctionnaire ou exercer une profession intermédiaire dans le secteur privé d'une moyenne ou d'une grande ville marocaine où est implantée l'une des quinze universités du pays, avec les écarts de revenus et de niveau de vie que ce type de poste peut impliquer en fonction de la ville de résidence¹¹³ ou du niveau de maîtrise de la langue française exigé par le milieu professionnel¹¹⁴.

Concernant la construction de leur projet d'études en France, ces candidats ont tendance à adopter une approche à la fois pragmatique, conformiste et globalement détachée. Partant du principe qu'ils ne pourront probablement pas accéder, au Maroc, aux filières très sélectives¹¹⁵ qui mènent aux métiers les plus prestigieux (ingénieur, architecte, médecin, etc.), ils considèrent légitime de tenter leur chance en France, où l'accès à ces filières n'est pas régulé. Futurs bacheliers, les candidats du premier profil ont ainsi tendance à postuler systématiquement à toutes les formations scientifiques françaises qui bénéficient d'équivalents à accès régulé dans le système d'enseignement supérieur national, quelle que soit par ailleurs leur préférence ou vocation pour une filière particulière: 1^{ère} année de médecine, 1^{ère} année d'architecture, classes préparatoires scientifiques.... Dans la lignée de cette approche pragmatique et non vocationnelle, ces candidats ont aussi tendance à utiliser toutes les cartes qui leur sont offertes par le système pour candidater à des études en France : après avoir émis leurs trois vœux de formation en 1^{ère} année de médecine, puis leurs deux vœux de formation en 1^{ère} année d'architecture¹¹⁶, ils émettent, dans la plupart des cas, les 12 vœux de DUT auxquels ils ont droit.

Lorsqu'ils candidatent à des études en France après leur baccalauréat, ces candidats ont une attitude déjà plus distanciée, parfois empreinte d'amertume, sur la question des études supérieures. Après avoir suivi une première année d'études dans une filière qui n'était pas leur premier choix¹¹⁷ -et qui de façon prévisible, ne leur a pas plu-, ils espèrent se donner une nouvelle chance de réussir en France, en intégrant, au niveau L1, une filière qui peut être parfois totalement éloignée de celle qu'ils ont suivie au Maroc. Ces candidats effectuent alors un « choix de répétition », voire parfois de régression, c'est-à-dire qu'ils candidatent au même niveau d'études ou à un niveau d'études inférieur à celui qu'ils s'approprient à obtenir au Maroc au moment de leur candidature. Dans leur stratégie de candidatures, ces individus ont tendance à émettre tous les vœux de formations auxquels leur donne droit l'ECF¹¹⁸, plutôt que de se concentrer sur quelques formations qui pourraient correspondre spécifiquement à un projet académique et professionnel particulier. Interrogés sur les raisons qui motivent leur projet de mobilité académique en France, ils présentent des motivations plutôt générales et conventionnelles : « le niveau des formations dispensées en France est meilleur », « la France offre des diplômes qui sont mieux valorisés sur le marché du travail marocain ».

¹¹¹ L'architecture LMD a été progressivement mise en place dans les universités marocaines à partir de 2004. Elle a dans un premier temps concerné le niveau licence, puis s'est étendu au cours des cinq dernières années aux niveaux master et au doctorat.

¹¹² Nous reprenons ici les termes utilisés par le Haut Commissariat au Plan dans son étude sur les classes moyennes de 2009, qui faisaient eux-mêmes écho à ceux utilisés dans l'Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages de 2007.

¹¹³ Les salaires du secteur privé étant plus élevés dans les grandes agglomérations.

¹¹⁴ Les emplois exigeant la maîtrise du français sont globalement mieux rémunérés que les emplois qui n'exigent que la maîtrise de l'arabe.

¹¹⁵ A titre d'exemple, une moyenne de 17,23/20 au baccalauréat était exigée en 2012-2013 pour passer le concours de l'Ecole nationale d'Architecture.

¹¹⁶ Il s'agit du nombre de vœux maximum que sont autorisés à formuler les candidats pour ces deux filières.

¹¹⁷ Comme par exemple la filière biologie/géologie de la Faculté des sciences, pour ceux qui voulaient faire médecine, la filière économie-gestion de la Faculté des sciences juridiques économiques et sociales, pour ceux qui voulaient faire une Ecole nationale de Commerce et de Gestion, ou la filière génie industriel de la Faculté des sciences et techniques, pour ceux qui voulaient faire l'école nationale d'architecture.

¹¹⁸ C'est-à-dire 15 vœux, pour le niveau licence ou le niveau master

Au final, si beaucoup de candidats du premier profil sont en capacité de présenter en quelques mots ce qu'ils envisagent de faire une fois qu'ils auront obtenu le diplôme convoité¹¹⁹, un nombre plus restreint parvient à rendre compte avec précision du contenu pédagogique ou des débouchés potentiels de la formation sollicitée¹²⁰. Enfin, les résultats de l'analyse menée sur les quatre-cents entretiens dépouillés dans le cadre de cette recherche, mettent en évidence que seule une petite minorité de ces candidats au départ est réellement en capacité de déployer un discours cohérent et convaincant de construction du projet de mobilité académique en France, qui fasse le lien entre les dimensions personnelles, les aspirations académiques et les perspectives professionnelles.

* * *

Juste après ce premier profil rencontré fréquemment chez les candidats au départ, on trouve un second profil de candidats, moins récurrent sans pour autant être marginal, qui présente comme caractéristiques principales d'avoir un niveau académique tout juste passable *et* d'avoir suivi la totalité ou la quasi-totalité de ses études secondaires (et supérieures, le cas échéant) dans un (des) établissement(s) privé(s) d'une grande ville marocaine (comme Casablanca, Rabat, Fès) ou d'une ville moyenne touristique (comme Marrakech, Agadir, Tanger). Au lycée, les candidats relevant de ce profil ont plutôt été orientés vers la filière sciences économiques et de gestion, du fait que leur faible niveau dans les matières scientifiques ne leur permettait pas de prétendre intégrer la filière « sciences expérimentales »¹²¹. Ils y ont obtenu des résultats passables, ont parfois redoublé une classe. Au baccalauréat, ces candidats doivent leur réussite au fait qu'ils étaient scolarisés dans un lycée privé qui a surévalué leurs notes de contrôle continu¹²². Après l'obtention de leur baccalauréat, ils ont généralement opté pour une école privée d'enseignement supérieur non sélective¹²³, dans le domaine du commerce ou de la gestion ou dans une des filières liées à l'informatique¹²⁴. Interrogés sur leur parcours académique passé, ces candidats parviennent difficilement à justifier les différents choix d'orientation qu'ils ont été amenés à prendre au lycée, puis au cours de leurs études supérieures¹²⁵. Ils reconnaissent d'ailleurs assez volontiers qu'ils n'ont pas vraiment choisi leur filière, mais « qu'il n'y avait que cela de disponible », dès lors qu'ils avaient fait le choix de ne pas aller à l'université. Leur projet de mobilité académique en France pour l'année suivante n'est pas plus réfléchi et construit que leur parcours passé. Dans un nombre important de cas, le séjour en France s'inscrit d'ailleurs le cadre d'un accord inter-établissement¹²⁶, ce qui a peut-être pour effet d'alléger l'enjeu et la « pression à la réussite » généralement liés à la préparation du projet de mobilité académique. Au final, ils peinent à convaincre leur interlocuteur de la réalité de leur motivation pour le projet d'études spécifique auquel ils candidatent, même si dans certains cas, ce manque de justification est contrebalancé par l'importance de leur enthousiasme en faveur

¹¹⁹ Les candidats évoquent souvent leur souhait, une fois qu'ils seront rentrés au Maroc, de chercher du travail dans leur domaine, ou de poursuivre leurs études à un niveau supérieur.

¹²⁰ Tels qu'ils sont généralement présentés sur le site internet de la formation concernée.

¹²¹ Certains de ces étudiants ont toutefois pu intégrer la filière sciences expérimentales ».

¹²² Au Maroc, la moyenne générale au baccalauréat est calculée à partir de la pondération de trois notes : la note de contrôle continu (qui porte sur la dernière année du baccalauréat) compte pour 25%. La moyenne obtenue aux épreuves de l'examen national compte quant à elle pour 50% du total, tandis que la moyenne obtenue aux épreuves de l'examen régional -équivalent des épreuves de baccalauréat que passent les élèves du système éducatif français à la fin de la classe de 1^{ère}- compte pour 25% du total.

¹²³ Qui ne sélectionne pas les étudiants à l'entrée sur la base des résultats obtenus au baccalauréat.

¹²⁴ Comme Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion, Infographie, etc.

¹²⁵ Notamment s'ils ont eu à choisir une spécialisation à l'issue de leur 2^{ème} ou de leur 3^{ème} année d'études supérieures.

¹²⁶ Un nombre croissant d'écoles privées marocaines (de commerce, d'informatique ou de sciences de l'ingénieur) établissent des accords de mobilité « unidirectionnels » avec des établissements privés français, au bénéfice des étudiants marocains. Le séjour en France a généralement lieu en fin de cursus (4^{ème} ou 5^{ème} année). Les étudiants sont généralement sélectionnés sur la base d'un entretien oral par un jury composé de représentants de l'établissement français partenaire, qui fait le déplacement au Maroc pour l'occasion.

de la réalisation d'un séjour en France. La fascination pour la France est alors alimentée par des séjours touristiques passés ou pour l'image que leur en donnent des membres de leur famille qui vivent là-bas (un grand frère, un oncle, des cousins, etc.).

En termes de milieux sociaux d'origine, ces candidats sont plutôt issus de familles appartenant à la classe moyenne supérieure¹²⁷ des grandes agglomérations marocaines ou des villes moyennes touristiques. Le chef de famille peut par exemple être commerçant, exercer une profession dans le domaine du tourisme ou encore être cadre intermédiaire dans le secteur bancaire. Le niveau de français de ces étudiants est souvent marqué par un hiatus élevé entre les capacités de compréhension ou de réception linguistique (plutôt élevées, proches du niveau B2 sur l'échelle du CECRL), et le niveau de production ou d'expression écrite et orales (plutôt proches du niveau B1, voire du niveau A2). La configuration spécifique qui caractérise leur compétence langagière peut s'expliquer à la fois par la forte exposition à la langue française dont ils ont toujours bénéficié (au lycée, dans leur école supérieure, mais aussi parfois dans leur milieu familial), et par la faible implication personnelle et/ou par les compétences cognitives limitées dont ils font preuve en matière d'apprentissage de langues étrangères.

* * *

Le troisième profil dégagé par notre typologie est celui de l'élève brillant, « très bon, excellent » selon les commentaires de ses enseignants. Au lycée, cet élève est indifféremment scolarisé dans le public ou dans le privé. Tête de classe, il obtient des résultats très élevés dans toutes les matières, notamment dans les matières scientifiques (mathématiques, physique, chimie, sciences naturelles) et les langues étrangères (français et anglais). Il se démarque de la majorité de ses camarades par sa forte implication dans les études et plus largement par sa curiosité intellectuelle, son ouverture d'esprit et sa volonté de dépasser ses limites. En première année du baccalauréat, il s'est orienté vers la filière sciences mathématiques ou la filière sciences expérimentales, dans la perspective par la suite d'accéder à un établissement sélectif d'enseignement supérieur. Lorsqu'il prévoit de réaliser son projet d'études en France immédiatement après le baccalauréat, il candidate en priorité aux classes préparatoires scientifiques et aux filières d'excellence des établissements publics universitaires. S'il ne fait pas preuve d'un enthousiasme exceptionnel à l'heure de présenter les raisons qui motivent son choix¹²⁸, il parvient toutefois à présenter des motivations convaincantes pour la réalisation de ce projet de mobilité, en se projetant à long terme (« mon rêve est de devenir ingénieur en génie industriel, comme mon oncle ») ou en décrivant ce qu'il considère comme indispensable à la réalisation de ce rêve: « il faut suivre la formation la plus difficile et la plus sélective pour réussir dans ce métier », « je ne crois pas qu'un bon architecte puisse réussir sans fournir énormément d'efforts tout au long de sa formation ».

Quand il a déjà commencé ses études supérieures, le candidat de ce troisième profil est généralement inscrit dans une filière publique très sélective au Maroc, comme l'architecture, la médecine, une classe préparatoire scientifique publique ou une école d'ingénieur à classe préparatoire intégrée¹²⁹. En dernier ressort, ce choix de filière d'enseignement supérieur a d'ailleurs généralement dépendu de la moyenne générale qu'il avait obtenue au baccalauréat. Dans l'enseignement supérieur, il s'est progressivement qualifié aux niveaux supérieurs de sa formation, tout en tirant profit au maximum de celle-ci pour renforcer ses connaissances techniques dans sa spécialité, ses compétences transversales¹³⁰ et son niveau de français¹³¹. Son projet de mobilité académique en France est réfléchi et cohérent. Il vient apporter une réelle plus-value à son parcours

¹²⁷ C'est-à-dire de la « classe nantie » selon le Haut Commissariat au Plan

¹²⁸ Notamment lorsque ce choix se porte sur les classes préparatoires, puisque le choix de rejoindre une CPGE est plus dicté par l'objectif de réussite au concours que par l'intérêt du programme en lui-même.

¹²⁹ Préparant au Concours national Commun, qui donne accès aux écoles d'ingénieur.

¹³⁰ Capacité de prise de notes, respect des délais, travail en équipe, ponctualité, capacité de recherche et de synthèse de l'information, etc.

¹³¹ Tous les établissements d'enseignement supérieur sélectifs au Maroc utilisent le français comme langue d'enseignement.

d'études passé tout en s'articulant à une réflexion pragmatique sur les perspectives professionnelles qu'il pourra générer.

En termes de milieux sociaux d'origine, les candidats de ce troisième profil se répartissent en deux catégories. La première catégorie, majoritaire, est issue de la classe moyenne urbaine, à l'instar des candidats du premier profil. Les catégories socioprofessionnelles des parents sont donc comparables à celles de la première catégorie de candidats, à la différence qu'elles comprennent beaucoup plus systématiquement les enseignants¹³² et les professions intellectuelles. Les parents de ces candidats¹³³ ont généralement bénéficié d'une éducation secondaire et ont souvent même effectué des études supérieures, au Maroc ou en France. La deuxième catégorie de candidats relevant du troisième profil est issue des milieux sociaux moins favorisés. Enfants de petits artisans, de gendarmes, d'agents des Eaux et Forêts, d'instituteurs qui enseignent dans les chefs-lieux d'un groupe de douars d'une région enclavée, etc., ces candidats ont effectué toute leur scolarité dans les écoles publiques de petites agglomérations de province, qui peuvent au demeurant connaître une certaine activité touristique (Chefchaouen, El Hajeb, Tiznit, Taroudant, etc.). Très studieux à l'école, ces candidats sont particulièrement réactifs et alertes en entretien, capables de démontrer une grande force de conviction dans la présentation de leur projet d'études en France. Généralement issus de milieux berbérophones, ils ont des compétences cognitives avérées en langues étrangères, sans doute du fait qu'ils ont été confrontés à une grande diversité de situations linguistiques dès leur plus jeune âge : utilisant la langue amazighe locale avec leurs parents, ils ont fréquenté un *msîd*¹³⁴ qui les a familiarisés avec la langue arabe classique, avant d'intégrer l'école publique dans laquelle l'enseignement conventionnel se fait en arabe standard, tandis que les échanges informels entre enseignants et élèves et les interactions entre élèves se font en arabe dialectal. Résidant dans une petite bourgade touristique, ils ont ensuite eu l'occasion de se familiariser avec le français, l'espagnol ou l'anglais.

* * *

Enfin, le dernier profil identifié par notre typologie, le plus minoritaire, est celui du candidat en échec scolaire et universitaire, prêt à tenter « le tout pour le tout » pour partir en France, et plus largement pour quitter le Maroc. Les candidats de ce dernier profil sont généralement issus de régions périphériques ou enclavées du pays¹³⁵. Entrés tardivement à l'école, dans des petits établissements publics¹³⁶ sous-équipés par rapport aux effectifs d'élèves, ils ont généralement connu une scolarité discontinue (redoublement, abandon d'études avant reprise, réorientation, changement fréquent d'établissements). Lorsqu'ils poursuivent des études supérieures, ces candidats sont inscrits dans des établissements universitaires non sélectifs¹³⁷ ou des ISTA, et parviennent avec difficulté à valider les enseignements requis pour obtenir leur diplôme. Pour ces jeunes gens, les problèmes familiaux et financiers viennent souvent s'ajouter aux difficultés scolaires : divorce des parents, départ du père de famille à l'étranger pour travail saisonnier, décès d'un proche... Le départ en France apparaît comme une solution de moindre mal et non comme un projet de mobilité académique cohérent, articulé à un parcours d'études passé et à un projet professionnel futur.

Enfin, de façon générale, les candidats de ce profil ont un niveau de français insuffisant pour prétendre poursuivre des études supérieures en France¹³⁸. Conscients de cette limite, ils indiquent généralement en entretien qu'en cas de refus de leur candidature par l'établissement français, ils tenteront leur chance auprès

¹³² Qu'ils soient instituteurs, enseignants dans le secondaire ou dans le supérieur.

¹³³ Ou au moins le chef de famille.

¹³⁴ Ecole traditionnelle de base dédiée à l'apprentissage du Coran.

¹³⁵ Région du Rif oriental, de l'extrême Sud, de Ouerzazate, etc.

¹³⁶ Souvent pour des raisons financières, mais aussi parce qu'aucun établissement privé n'existe dans leur agglomération.

¹³⁷ Qu'ils suivent une filière arabophone ou francophone

¹³⁸ Afin de faciliter la gestion des flux de candidatures, la procédure CEF permet aux candidats de se présenter en entretien même lorsqu'ils ne disposent pas encore de leurs résultats à la certification de français. La validation et la transmission du dossier à l'établissement d'enseignement supérieur sollicité et au Consulat est dans tous les cas conditionnée par l'inclusion, dans le dossier de candidature, des résultats obtenus au test ou diplôme de langue.

d'autres pays européens (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie), soit pour y effectuer des études, soit pour y travailler.

* * * * *

Dans le cadre de cette recherche, nous avons procédé à une analyse statistique et qualitative des origines sociales, profils académiques et modes de construction du projet de mobilité internationale des jeunes Marocains candidats à la poursuite d'études supérieures en France.

Alors que l'analyse quantitative, réalisée sur l'ensemble de la population candidate, nous a permis de mettre en évidence les caractéristiques démographiques et académiques les plus fréquemment corrélées au désir de départ en France pour motif d'études, l'analyse de contenu, développée à partir de l'exploitation des entretiens oraux, nous a amenés à rendre compte des conditions sociales dans lesquelles les candidats construisent leur projet de migration étudiante. En mettant en lien le milieu socioéconomique d'origine des candidats, leur lieu de résidence, leur parcours académique passé, leurs stratégies de candidatures en France et leur niveau de langue en français, nous avons défini les quatre profils qui nous semblent rendre compte avec le plus d'acuité de la réalité de la mobilité étudiante qui se déploie aujourd'hui, de façon unidirectionnelle, du Maroc vers la France.

Dans la perspective d'élargir le champ de connaissances relatif à l'intention de mobilité étudiante dans les pays du Sud, on pourra utilement compléter cette recherche par une étude portant sur les parcours académiques et les modalités d'entrée sur le marché du travail des jeunes Marocains qui, après avoir déposé leur candidature pour des études supérieures en France, ont finalement décidé d'annuler ou de reporter leur projet.

Bibliographie

Auriol L., Harfi M. et Mathieu C., 2005, La mobilité internationale des étudiants vers les pays de l'OCDE : Une analyse par l'approche gravitationnelle, communication au LIVe Congrès de l'Association française de Sciences économiques.

Capucho F., 2011, L'intercompréhension, un atout pour les étudiants Erasmus ? Études de linguistique appliquée, n°162, pages 221 à 233

Carlo M., Diamanti L., 2013, Les vécus des étudiants Erasmus pendant leur séjour à l'étranger : un apprentissage expérientiel, Études de linguistique appliquée, n°169, pages 29 à 46

Coulon A., Paivandi S. 2003, Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs, rapport pour l'Observatoire de la Vie Étudiante, Université de Paris 8, 53 p.

Defoort C., 2008 - Tendances de long terme des migrations internationales : analyse à partir des six principaux pays receveurs. INED Population, Volume 63 pp 317-351.

De Jong G.F., 2000, Expectations Gender, and Norms in Migration Decision-Making, Population Studies, 307-319.

Dubois T., Chamkhi A., IUSSP 2009 working paper. La mobilité internationale des étudiants marocains: stratification scolaire, investissement familiale et opportunité. XXVIème Congrès International de la population Marrakech 2009, Séance 93: Europe and the Maghreb : Demographic Ties (AMEP-EAPS) pp1-30.

Fisher P.A., Martin R., Straubhaart T., 1997, Should I Stay or Should I Go ?, In Hammar et al., International Migration, Immobility and Development, Oxford, New-York (pp.49-90).

Garneau S., 2007, Les expériences migratoires différenciées d'étudiants français : de l'institutionnalisation des mobilités étudiantes à la circulation des élites professionnelles ? Revue européenne des migrations internationales, p. 139-161

Gardner R.W., De Jong G.F., Arnold F., Carino B.V., 1986, The Best-Laid Schemes : An Analysis of Discrepancies Between Migration Intentions and Behavior, Population and Environment, 63-77.

Gerard E. (sous la direction de), 2008, Mobilités étudiantes Sud – Nord. Trajectoires scolaires de Marocains en France et insertion professionnelle au Maroc, Editions Publisud, Paris, 379 p.

Gharbi M., Regragui F., 2004, L'enseignement supérieur au Maroc, Evaluation de la qualité, région MEDA, Projet tempus 300092, 2002, 25 p.

Haut Commissariat au Plan, Royaume du Maroc, 2007, Enquête nationale sur les revenus et les niveaux de vie des ménages, Rapport de synthèse

Haut Commissariat au Plan, Royaume du Maroc, 2009, Les classes moyennes marocaines, caractéristiques, évolutions et facteurs d'élargissement, Intervention de Ahmed Lahlimi Alimi, Haut Commissaire au Plan, Mohammed, Conférence débat du 6 mai 2009

Institut de statistique de l'UNESCO, 2011, Base de données sur l'éducation, www.uis.unesco.org

Kelo, M., U. Teichler et B. Wächter (éd.) 2005, *EURODATA: Student Mobility in European Higher Education*, Verlags und Mediengesellschaft, Bonn.

Latreche A., 2000, Les étudiants maghrébins en France dans les années 1990. Trajectoires migratoires et mobilisations familiales, Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs, (dir. Geïser V.), CNRS éditions, Paris, 2000, 305 p.

Latreche A., 2001, « Les migrations étudiantes de par le monde », Hommes et Migrations, n° 1233, p. 13-27.

Meunier D., 2011, Mobilité et apprentissage linguistique : étude du discours métalinguistique d'apprenants Erasmus, *Études de linguistique appliquée*, n°162, pages 137 à 151

Ministère marocain de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, 2011, Statistiques universitaires, disponible sur le site internet du ministère

Muller P., Ravinet P., « Construire l'Europe en résistant à l'UE ? Le cas du processus de Bologne », *Revue Internationale de politique comparée*, 2009.

Musselin C., « Change or Continuity in Higher Education Governance ? Lessons Drawn From Twenty Years of National Reforms in European Countries » dans Ivar Bleiklie et Maria Henkel (eds), *Governing Knowledge*, Dordrecht, Berlin, Heidelberg, New York (N. Y.), Springer, 2005, p. 65-79.

Neumayer E. 2006, Unequal access to foreign spaces : how states use visa restrictions to regulate mobility in a globalized world , *Institute of British Geographers*, p. 72-84.

OCDE, 2004, Enseignement supérieur : Internationalisation et commerce, Éditions OCDE.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264015074-fr>

OCDE, 2008, OECD Review of Tertiary Education: Tertiary Education for the Knowledge Society, Éditions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264046535-en>

OCDE, 2011, Perspectives des migrations internationales 2011, Éditions OCDE.
http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2011-fr

OCDE, 2013, Regards sur l'éducation 2013 : les indicateurs de l'OCDE

Opper S., Teichler U., Carlson J. (1990), Impacts of study abroad programmes on students and graduates, Higher Education Policy, Series II, vol. II, 215 p.

Paivandi S., Vourc'h R. 2006, Profils et conditions de vie des étudiants étrangers, 2e partie, OVE infos, n° 14, 8 p.

Papatsiba V. 2005, Political and Individual rationale of student mobility : a case-study of Erasmus and a french regional scheme for studies abroad, European Journal of Education, vol. 40, n° 2.

Pépin L., Histoire de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et la formation. Comment l'Europe se construit – Un exemple, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006.

Poutignat P., Streiff-Fénart J. (2000), Réseaux et trajectoires d'étudiants africains, International review of sociology, vol. 10, n° 3, p. 385-404.

Ravinet P., La Genèse et l'Institutionnalisation du processus de Bologne. Entre chemin de traverse et sentier de dépendance, Thèse de doctorat en science politique, Paris, Institut d'études politiques, 2007.

Terrier E. 2009, Les mobilités spatiales des étudiants internationaux. Déterminants sociaux et articulation des échelles de mobilité, Annales de géographie 2009/6 - n° 670 pages 609 à 636

UNESCO, 2009, *Global Education Digest 2009*, Institut de statistique de l'UNESCO, Montréal.

Varghese, N.V. 2009, *Globalization, Economic Crisis and National Strategies for Higher Education Development*, IIEP, UNESCO, Paris.

Vandalen P.H., Groenewold G., Schoorl J.J., 2003, Out of Africa: what drives the Pressure to emigrate ? Tinbergen Institute Discussion Paper.